

MISSIONS DU PAD

Le Point d'Accès au Droit, est un lieu d'accueil **gratuit permanent**. C'est un service de justice de proximité. Il permet à la population d'avoir accès à une information sur les **droits et les devoirs** de chacun. Elle peut bénéficier d'une aide dans une démarche lorsqu'elle est confrontée à des problèmes juridiques, administratifs ou relationnels.

Le Point d'Accès au Droit favorise le **règlement amiable** des litiges, de manière à désengorger les tribunaux sur de nombreuses affaires.

L'accès aux permanences passe obligatoirement par une prise de rendez-vous auprès de l'agent d'accueil du PAD, pour cela, l'utilisateur doit exposer sa situation.

Abus de confiance : prêt d'argent ou d'un bien à un tiers ...

Aide à victime : **Victime** d'accident de la route, agression sexuelle..., escroquerie, incendie, vol, dégradation de biens...

Baux d'Habitation : conflit entre propriétaire et locataire (ou inverse..), non respect du contrat, dépôt de garantie...

Contrat et obligations : Explication sur le contenu d'un contrat (tous types), non respect d'un contrat (créancier- débiteur ou inverse...), conditions de résiliation..

Conflit relationnel : conflit entre tiers pour divers pbs

Conflit de voisinage : élagage, distance de plantations, tapage...

Conflit familial : conflit entre membres d'une famille, belle-famille...

Conséquence de divorce : Information sur séparation, divorce, abandon du domicile...

Droit du travail : Contrat de travail, Droits et obligations de l'employé et de l'employeur

Droit de la famille : information sur Jugement rendu, Pension alimentaire, Droit de visite, Droit de garde...

Droit successoral : information sur la succession ...

Droit administratif : litige entre administration et administré

Endettement : Litige avec un huissier suite à une créance, non respect d'un engagement, assignation, signification, saisie...

